



9.1

DEC_0036_2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ME ANAIS GILLES SOCIÉTÉ
MA BELLE PAGE POUR 2 CONTES + ATELIERS DE PRATIQUES ARTISTIQUES EN MARS-
AVRIL 2026**

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDERANT que l'une des missions du RPE inscrite au Référentiel National des Relais Petite Enfance est d'accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques des professionnels de la Petite Enfance en organisant des ateliers d'éveil. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'un projet éducatif établi par le RPE en cohérence avec la Charte d'Accueil du Jeune Enfant. Ils sont, le cas échéant, enrichis de projets à destination des jeunes enfants tels que : éveil musical, ouverture au monde extérieur et à la culture ;

CONSIDERANT que la présente convention a pour objet l'intervention de Mme Gilles Anaïs auprès des enfants accueillis par les assistants maternels du Territoire du RPE 1.2.3 Soleil afin de proposer deux contes accompagnés d'ateliers de pratique artistique ;

Le Président décide de signer la présente convention qui a pour objet la participation des enfants du territoire du RPE 123 Soleil, accompagnés de leur assistante maternelle, à deux contes suivis d'ateliers de pratiques artistiques proposés par Mme Anaïs GILLES, société Ma Belle Page, domiciliée 288 Sente Saint Michel - 27500 Tourville sur Pont Audemer, qui auront lieu au rythme d'1 en Mars 2026 et 1 en Avril 2026, pour un montant de 372 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 13/02/26

Le Président

Francis COUREL

